

## Procès-verbal de la séance du 25 mai 2018

L'an 2018, le 25 mai à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Jérôme DEPONDT, Maire.

**Présents** : Jérôme DEPONDT, Maire, Hélène MAISONS, Adjointe au Maire, Franck LEVASSORT, Adjoint au Maire, Albert GIL, Philippe RAYNAUD, Julie HANNETON, Ludivine GILBART, Bernadette GUIMBAULT, Conseillers Municipaux, M. LETELLIER Bernard, Maire Honoraire.

### Absent ayant donné pouvoir :

Grégory BELLANCOURT a donné pouvoir à Albert GIL

A été nommé secrétaire : M. Franck LEVASSORT

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 09
- Présents : 08

Date de la convocation : 19/05/2018

Date d'affichage : 19/05/2018

### Objet(s) des délibérations

### SOMMAIRE

DEL/2018/013 - Convention avec le SIE-ELY

Monsieur le Maire s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h00.

#### • **Recours SODEM**

Monsieur le Maire explique que la réunion de conseil se tient exceptionnellement à 19 h00, car la SODEM et son représentant devaient venir présenter un projet futur pour la zone des terres noires.

Le projet étant en cours d'élaboration, il sera présenté lors du prochain conseil municipal le vendredi 6 juillet à 19 H.

Par ailleurs, la procédure d'infraction concernant l'ouverture illégale du bâtiment et l'abattage d'une partie de la haie a été déposée au procureur de la République.

#### • **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2018**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### • **Convention avec le SIE-ELY**

Monsieur le Maire rappelle que la commune met ses locaux à la disposition du SIE-ELY et qu'il convient d'autoriser Madame MAISONS à signer cette convention d'occupation.

Cette mise à disposition se résume ainsi :

- ❖ 3 500€ annuels
- ❖ Mise à disposition de locaux (Salle communale, Salle du Conseil Municipal, bureau de la secrétaire)
- ❖ Mise à disposition de matériel et équipements divers (imprimante, photocopieur, fluides, équipement de chauffage)
- ❖ Fourniture administratives à la charge du SIE-ELY

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention et autorise Mme Hélène MAISONS à la signer.